

2011_A097

**OBJET : Développement Economique et Emploi - Développement économique -
Tourisme - Politique de Développement de l'Economie du Tourisme du Pays d'Aix -
Validation des axes du schéma de développement touristique pour le Pays d'Aix**

Le 30 juin 2011 à 17 h 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à Saint-Cannat sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 juin 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Hélliot - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BURLE Christian - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DRAOUZIA Fatima - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURICE Jany - MERGER Reine - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PORTE Henri-Michel - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - ROVARINO Isabelle - SAEZ Jean-Pierre - SANTAMARIA Danielle - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TERME Françoise - TRINQUIER Noelle - VALETA Marie José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :

AGARRAT Henri suppléé par MENGEAUD Julien - CANAL Jean-Louis suppléé par SIMONET Bernard - CHARDON Robert suppléé par CLAVEL Caroline - CIOT Jean-David suppléé par SAIZ-OLIVER Sergine - GOURNES Jean-Pascal suppléé par SANTINI Joseph-Marie - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à SUSINI Jules - CASSAN René donne pouvoir à ROUSSEL Jacques - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à BABULEAUD Jean-Pierre - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à DRAOUZIA Fatima - FERAUD Pierre donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira - FILIPPI Claude donne pouvoir à VILLEVIEILLE Robert - GALLESE Alexandre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GARÇON Jacques donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GROSDÉMANGE Gérard donne pouvoir à MARTIN Régis - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - JOISSAINS-MASINI Maryse donne pouvoir à CHORRO Jean - JONES Michèle donne pouvoir à OLLIVIER Arlette - LICCIA Marcel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - LONG Danielle donne pouvoir à DEVAUX Pierre - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DAVENNE Chantal - MERSALI Malik donne pouvoir à MORBELLI Pascale - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BENON Charlotte - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - POITOU Frédéric donne pouvoir à BARRET Guy - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - TONIN Victor donne pouvoir à GARÇON Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

ALBERT Guy - BAUTZMANN Marcel - BUCKI Jacques - DAGORNE Robert - FERAUD Jean-Claude - GARNIER Eliane - LAFON Henri - LOUIT Christian - MATAS Henri - MAURET Jacques - MOINE Anne - PIZOT Roger - POTIE François - ROUGIER Jacques - SANGLINE Bruno - TAULAN Francis

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 30 JUIN 2011

Rapporteur : Monsieur Jean-David Ciot

**Objet : Développement Economique - Tourisme - Politique de
Développement de l'Economie du Tourisme du Pays d'Aix.
Validation des axes du schéma de développement touristique pour
le Pays d'Aix.
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne la présentation et la validation des axes du Schéma de Développement Touristique (SDT) pour le Pays d'Aix.

Le 27 novembre 2009, le Bureau Communautaire avait établi une convention d'objectifs sur trois ans avec l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence afin d'intensifier les actions de dimension communautaire.

En effet, la Communauté du Pays d'Aix n'est pas dotée d'une compétence tourisme complète et en conséquence s'appuie sur les acteurs touristiques et plus particulièrement sur l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence.

La définition puis la mise en place d'un schéma de développement touristique sur le territoire du Pays d'Aix fait partie des objectifs fixés dans la

convention signée en février 2010 entre la CPA et l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence.

Dans ce cadre, l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence s'est appuyé sur le travail d'un Cabinet Conseil JP LAVAILL et d'une large consultation effectuée en 2010 à travers des questionnaires et des entretiens individuels auprès d'élus, de professionnels du tourisme et d'institutionnels. Sept groupes de travail ont ensuite été mis en place suivant les thèmes qui apparaissaient comme essentiels dans le diagnostic :

- Atelier 1 : Coopération Inter offices de tourisme
- Atelier 2 : Mobilité touristique en Pays d'Aix
- Atelier 3 : Tourisme de pleine nature, vers un pôle d'excellence des pratiques
- Atelier 4 : Intermédiation touristique et groupes dans le Pays d'Aix, (Partenariat entre professionnels du tourisme).
- Atelier 5 : Tourisme et agriculture, vers une dynamique gagnant - gagnant
- Atelier 6 : Pays d'Aix, terre d'innovation et d'énergie
- Atelier 7 : Culture en Pays d'Aix

Trois principaux enjeux ont ainsi été définis :

- Construire une identité forte pour un territoire engagé
- Stimuler un vecteur économique complémentaire important (retombées économiques évaluées à 650 millions d'euros pour une année, représentant 6 200 emplois et des retombées importantes en terme d'image et de notoriété)
- Optimiser la volonté partagée de performance, de mutualisation et d'innovation partagée.

L'écriture du schéma met en exergue trois grands axes de travail autour des quatre filières d'excellence dont dispose le territoire que sont la culture, l'agritourisme, les sports de pleine nature et l'innovation technologique.

1. Le premier axe traduit l'importance de **travailler sur l'amélioration de l'image et de la lisibilité du Pays d'Aix** en étant à la fois en mesure de capitaliser sur la notoriété de la ville centre et en même temps d'en enrichir le contenu au travers d'une gamme touristique riche de valeurs forces de la Provence. Ceci passe par une analyse d'image, la mise en place d'une plateforme de marque partagée avec un plan marketing différencié.

2. Dans l'axe 2 l'action se définit autour du **maillage du territoire par la mise en place et l'animation d'une organisation touristique** associant autour du réseau des OTSI (Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative) du territoire les différents acteurs de l'offre des quatre filières d'excellence. Ceci passe par :
- la cartographie et la mise en réseau d'une offre actuelle et à développer,
 - la professionnalisation des acteurs,
 - l'animation et la coordination des 4 filières d'excellence.
 - la coordination d'une politique événementielle, notamment lors du Congrès Mondial de l'Eau en 2012 et Marseille Capitale Européenne de la Culture en 2013.
3. L'axe 3 mise sur l'**aménagement du territoire par un développement éthique et partagé du tourisme** : développement des plateformes intermodales et des applications TIC associées, valorisation de l'itinérance au travers de routes thématiques et/ou de maillage de proximité entre les sites touristiques. Enfin, un travail particulier sera envisagé sur la qualification de l'offre (hébergement, restauration ...)

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2009-B473 du Bureau Communautaire du 27 novembre 2009 définissant la mise en place d'une convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme d'Aix,

VU la délibération n°2011- A007 du Conseil Communautaire du 25 janvier 2011 attribuant une subvention à l'Office de Tourisme d'Aix,

VU l'avis de la Commission du Développement Economique et de l'Emploi en date du 12 mai 2011,

VU l'avis du Bureau Communautaire en date du 19 mai 2011,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **VALIDER** les axes du Schéma de Développement Touristique du Pays d'Aix;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

- **DIRE** que la mise en œuvre de ce schéma incombera à l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence en fonction de l'attribution financière votée chaque année pour la mise en œuvre d'actions sur le territoire.

**OBJET : Développement Economique et Emploi - Développement économique -
Tourisme - Politique de Développement de l'Economie du Tourisme du Pays d'Aix -
Validation des axes du schéma de développement touristique pour le Pays d'Aix**

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	128
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	128
Majorité absolue	65
Pour	128
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Le Président



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le **08 JUIL. 2011**